

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

A) Définitions

Ride and Shine / RAS.

Service : Protection et entretien de véhicules automobiles de luxe et services sur mesure au local ou à domicile, à destination tant de clients consommateurs que de clients professionnels :

- Nettoyage intérieur / extérieur
- Polissage
- Pose de traitement Céramique sur carrosserie, vitres, jantes, habitacle.
- Pose de Vitres teintées
- Pose de film teinté sur phares
- Pose de Film PPF sur la carrosserie

B) Clauses applicables à tous les clients

1. Sauf convention contraire et expresse acceptée par les deux parties, seules sont d'application les conditions générales et particulières du présent devis, bon de commande, bon de livraison ou facture. Leur application est supplétive si une convention entre parties existe et omet un élément des présentes.
2. Les présentes conditions générales sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par RAS. Le Client en sera le cas échéant notifié par courriel adressé à son adresse habituelle ou par tout autre moyen de communication approprié. En tout état de cause, le Client marque déjà son accord exprès sur les éventuelles futures conditions générales de RAS. En ce sens, tout paiement du Client vaudra acceptation des nouvelles conditions générales éventuelles futures de RAS.
3. Les présentes conditions générales prévalent sur les éventuelles conditions générales du Client.
4. Nos offres sont valables pour une durée maximale de 10 jours. Aucune prestation ne sera entreprise avant que nous ayons réceptionné un bon de commande daté et signé par le Client et qu'un acompte de 30% nous ait été versé. Le solde est facturé et dû à la fin de la prestation.
5. Dans le cas où le véhicule faisant l'objet du Service se trouve dans un état lamentable, ce qui est au libre arbitre de l'équipe RAS se réserve le droit de facturer un supplément par rapport au devis de départ au Client, étant entendu que RAS en informera le Client préalablement. Si le Client refuse l'augmentation de prix proposée par RAS, RAS se réserve le droit de refuser purement et simplement le Service, même en cours d'exécution du contrat. Le Client renonce expressément, en acceptant les présentes conditions générales, à tout recours à cet égard.
6. Nos prix sont hors TVA et toute taxe ou impôt est à charge du Client.
7. Nos factures sont payables à l'adresse mentionnée sur la facture et par virement bancaire sur le compte **BE47.0689.5133.2880** au nom de la société Ride and Shine.
8. Sauf stipulation contraire écrite, nos factures sont payables au grand comptant à dater de leur date d'émission. Les frais de recouvrement par avocat et/ou huissier sont à la charge du Client défaillant.
9. Toute facture non payée après son échéance portera un intérêt de retard égal au taux légal en vigueur.
10. En cas de non-paiement injustifié d'une facture trente jours après la date d'échéance, ou à défaut de prestation du service commandé, trente jours après la date convenue, une somme forfaitaire de 15% du montant de la facture, avec un minimum de cinquante euros (50 €), sera due à l'autre partie à titre de dommages et intérêts.
11. Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance, rend immédiatement exigibles, toutes les créances échues et non encore échues, et ce pour la durée totale du contrat conclu entre parties. Les dispositions de l'article 8, 9 et 10 ci-dessus s'appliquent de plein droit, sans mise en demeure et sans autorisation judiciaire préalables.
12. Le déplacement aller/retour de RAS se chiffre à 0,60 € HTVA par kilomètre.
13. Un état des lieux contradictoire et préalable à l'exécution du Service par RAS est rédigé et signé par les parties. En cas de refus du Client d'établir et/ou de signer ledit état des lieux contradictoire, RAS se réserve le droit de refuser purement et simplement l'exécution du Service, sans que le Client ne puisse intenter un quelconque recours contre, ni réclamer quelconque dommages et intérêts à RAS à cet égard.
14. RAS garantit que les produits utilisés pour l'exécution du Service sont sélectionnés avec soin. Le Client reconnaît en avoir été avisé et le confirme expressément en acceptant les présentes conditions générales. Partant le Client renonce entièrement et irrévocablement à tout recours éventuel contre RAS relativement aux produits utilisés, sous peine de commettre un abus de droit et de porter atteinte à l'exécution de bonne foi des conventions.
15. La garantie du film de protection (PPF) installé par notre société est valable uniquement à titre nominatif et n'est applicable qu'au propriétaire initial du véhicule au moment de l'installation. En cas de vente ou de transfert de propriété du véhicule, la garantie devient automatiquement caduque et ne pourra pas être transférée au nouveau propriétaire. De plus, la garantie n'est valide que si le véhicule a fait l'objet d'un entretien et d'un lavage appropriés conformément aux recommandations fournies. Toute dégradation résultant d'un impact, d'un accident ou d'un acte de vandalisme ne sera pas couverte. La société se réserve le droit de refuser toute demande de garantie ou de retour si les conditions d'entretien ne sont pas respectées, ou si les dommages constatés sont en dehors du cadre de cette garantie.
16. La pose de films teintés sur les vitres de votre véhicule est couverte par une garantie limitée. De

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- petites particules de poussière sous le film après l'installation peuvent être présentes et sont considérées comme normales, n'affectant pas la performance du produit. Cependant, la garantie ne couvre pas les arrachements, les dégradations causées par un mauvais entretien, un acte de vandalisme ou les casses de vitres survenues après la pose du film. Les demandes de retours et de prises en charge seront examinées au cas par cas et restent à la seule discrétion de la société, qui se réserve le droit de déterminer si les dommages relèvent ou non de sa responsabilité.
17. Avant de nous confier son véhicule, le Client veille à ce que celui-ci soit entièrement vidé. En cas de perte, disparition ou dégât à un objet étranger au véhicule ou d'un objet et/ou marchandise et/ou tout autre élément se trouvant au moment de la prestation dans le véhicule, nous ne pourrions en aucun cas être tenus responsables compte tenu du fait que le véhicule doit être entièrement vidé de son contenu avant nettoyage. Partant, RAS se dégage de toutes responsabilités concernant, entre autres, l'aspiration, l'égarement ou la casse d'effets personnels du Client.
 18. Eu égard au délai de rétractation de 7 jours laissé au Client (voir ci-dessous point 29), RAS ne commencera à prester le Service convenu qu'à l'expiration dudit délai de 7 jours pour autant, bien entendu que RAS ait réceptionné un bon de commande daté et signé par le Client, qu'un acompte de 30% ait été versé et que l'état des lieux contradictoire et préalable ait été dressé et signé par les parties. En d'autres termes, une fois le délai de 7 jours expiré et le bon de commande et état des lieux contradictoire signés, le Client ne pourra plus exiger de RAS la résiliation du contrat et l'annulation de la prestation convenue, sauf les cas visés aux points 19 à 21 ci-dessous.
 19. L'annulation d'un rendez-vous par le Client doit se faire au minimum 24h avant l'heure prévue de la prestation. En cas d'annulation moins de 24h avant l'heure prévue, le prix de la prestation convenue sera dû, ce que le Client accepte expressément. Une facture émise par RAS sera transmise en ce sens au Client.
 20. Dans l'hypothèse où le Service presté par RAS l'est dans ses locaux, dès la fin de la prestation et après avoir été prévenu, le Client est tenu d'enlever son véhicule endéans les 24 heures, durant les heures d'ouverture de RAS, à savoir de 8h30 à 18h du lundi au vendredi et de 8h30 à 12h le samedi (fermé le dimanche). Passé ce délai, des frais de gardiennage pourront être perçus par RAS à raison de 10 € par jour TVA incluse. Par ailleurs, RAS ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du vol du véhicule du Client et/ou d'une quelconque dégradation matérielle et/ou de tout autre dommage impliquant le véhicule du Client et/ou de tous autres faits de tiers, lorsque le Client ne vient pas reprendre son véhicule endéans le délai de 24h énoncé ci-dessus, ce que le Client reconnaît et accepte expressément. Le Client renonce également expressément à tout recours contre RAS à cet égard.
 21. Les informations transmises et/ou échangées durant le Service sont confidentielles et ne pourront faire l'objet de divulgation à des tiers.
 22. Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge. Tout litige éventuel relatif à la présente, à son interprétation ou à son exécution, sera, à défaut d'une solution amiable, soumis à la compétence exclusive des Tribunaux francophones de Bruxelles nonobstant pluralité de débiteurs et/ou appel en garantie.
 23. Si une des conditions générales ci-dessus et/ou ci-dessous s'avérait nulle, elle n'affecterait pas la validité des autres conditions générales des présentes.
 24. Les présentes conditions générales sont libellées exclusivement en langue française. Elles peuvent être consultées au verso des devis, bons de commande, et bons de livraison ou factures.
 25. Dans le cas où un aspect de la relation entre parties ne serait pas réglé par les présentes conditions générales, les dispositions du Code de droit économique tel qu'adopté par la loi du 28 février 2013 sont pleinement applicables.
 26. Le Client reconnaît expressément avoir été correctement informé des conditions particulières liées à l'intervention de RAS, et les accepte sans réserve.
 27. Le Client dispose d'un droit de rétractation de 7 jours calendriers à dater de la signature du présent contrat. Il reconnaît par la présente avoir reçu le formulaire type de rétractation http://economie.fgov.be/fr/binaries/5.%20Formulaire_standard_de_r%C3%A9tractation_distinct_pour_faciliter_le_droit_de_r%C3%A9tractation_tcm326-148980.pdf
- C) Cluses applicables aux clients professionnels**
28. Toute réclamation pour un service presté, autre que celle actée sur un bon de livraison signé par le Client doit, à peine de nullité, nous parvenir par lettre recommandée dans les huit jours de la réception du Service. RAS s'exonère de toute responsabilité résultant d'une faute lourde, de sa part, de ses préposés ou de ses mandataires.
 29. Conformément à la loi du 02/08/2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, si un intérêt de retard est dû conformément aux dispositions de ladite loi, RAS a droit au paiement, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour les frais de recouvrement qu'il a encourus. Outre ce montant forfaitaire, RAS a droit à une indemnisation raisonnable pour tous les autres frais de recouvrement venant en sus dudit montant forfaitaire et encourus par suite du retard de paiement, en ce compris l'indemnité de procédure conformément aux dispositions du Code judiciaire.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

30. Les contrats conclus en vertu des présentes conditions générales peuvent être suspendus et/ou résiliés par RAS, de plein droit, sans formalité judiciaire ni mise en demeure préalables, par la seule survenance des cas suivants : inexécution d'une des présentes conditions générales, demande de sursis de paiement, concordat, procédure de réorganisation judiciaire, déclaration de faillite, fusion ou dissolution du Client personne morale, cessation par le Client de ses activités professionnelles, protêt ou saisie dressés à sa charge. En aucun cas le coût du Service restant à effectuer par RAS ne sera remboursé.
- D) Clauses applicables aux clients consommateurs**
31. Les données à caractère personnel concernant le Client sont enregistrées dans les fichiers de RAS qui s'engage à les traiter de manière confidentielle, conformément aux dispositions nationales et internationales, dont, entre autres, la loi belge du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel (M.B., 18 mars 1993), modifiée par la loi du 11 décembre 1998 (M.B. 3 février 1999).
32. Ces données seront traitées par RAS dans le cadre de l'administration clientèle, des études de marchés et dans le but de mener des campagnes de promotion concernant ses produits et services. Si le Client ne souhaite pas recevoir de telles informations, il peut le faire savoir par e-mail Ras.sprl@gmail.com, ou par courrier à l'adresse : 21A chaussée de Tournai, 8587 HELCHIN.
33. Le Client reconnaît avoir été correctement informé de la qualité, du mode d'emploi et des propriétés spécifiques éventuelles des services prestés ou biens livrés ou loués.
34. En cas de dénonciation de dégâts sur le véhicule par le Client, ce dernier s'engage à accepter la visite d'un expert désigné par RAS aux fins d'examiner le véhicule, lequel examinera si le dégât en question préexistait – ou non – à l'intervention de RAS, en prenant comme référence exclusive l'état des lieux contradictoire visé au point 14 ci-dessus. Le Client ne peut désigner ni proposer un autre expert. Cette visite de l'expert désigné par RAS ne constitue pas une reconnaissance d'une quelconque responsabilité de la part de RAS.
35. En cas de vente d'un bien par RAS, lors de la livraison d'un bien neuf provenant de l'Union Européenne, tout défaut de conformité, existant au moment de la délivrance du bien neuf et survenant dans les deux ans de cette livraison doit, à peine de nullité, nous être notifié par lettre recommandée au plus tard dans les deux mois à compter du jour où le Client a constaté le défaut.
36. En cas de vente d'un bien par RAS, le défaut de conformité dénoncé par le Client dans les délais et selon les formes précisées aux articles 36 ou 37 ci-dessus donnera lieu, soit à la réparation du bien défectueux soit à son remplacement. Tout remboursement au Client est réduit pour tenir compte de l'usage que celui-ci a eu du bien depuis sa livraison. Le Client n'a pas le droit d'exiger la résolution du contrat si le défaut de conformité est mineur.